

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

AMENDEMENT

N ° CE2250

présenté par

M. Benoit, M. Albertini, M. Batut, Mme Bellamy, M. Bouyx, M. Christophe,
Mme Firmin Le Bodo, Mme Félicie Gérard, M. Gernigon, M. Henriet, M. Jolivet, M. Kervran,
Mme Kochert, M. Lamirault, Mme Le Hénanff, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli,
Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback,
M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, Mme Vilgrain, M. Villiers, M. Vincendet, Mme Violland et
M. Travert

ARTICLE 13

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.